

Bulletin d'informations
municipales

THEZE



Dossier:

Aménagements urbains :
réalisations et projets

Décembre 2008



Chers amis,

Comme vous le savez, depuis plus de deux ans, le Conseil Municipal a décidé d'entrer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).



Sortant en 2005 d'une carte communale, il nous fallait travailler sur une vision à plus long terme pour anticiper les évolutions, en particulier l'arrivée de l'autoroute A65, préparer les orientations nécessaires pour faire face à ces nouveaux défis de façon durable.

Ce document, plus complexe à élaborer, permet de traiter l'ensemble de ces problématiques liées à l'urbanisme. Il contient:

- Un rapport de présentation avec un diagnostic sociologique, environnemental,...
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose la vision politique de la commune et qui définit les orientations générales d'aménagement,
- Le Règlement qui découpe le territoire communal en différentes zones et en fixe les règles qui leur sont applicables.

Lors d'une première réunion publique, nous vous avons déjà exposé les éléments d'un diagnostic partagé. Très vite, nous pourrons ensemble échanger à nouveau sur le zonage et le règlement via une enquête et une réunion publiques.

Parallèlement à ce document d'urbanisme et pour répondre aux exigences de l'Etat de plus en plus rigides, le Conseil Municipal a décidé de lancer la réalisation d'un nouveau projet d'assainissement collectif zoné.

Ce travail permettra de préparer la commune à cet investissement lourd, coûteux mais indispensable à notre développement.

Nous travaillons énormément à tout ce processus et ne manquerons pas de vous informer de l'avancée de notre projet; je me tiens d'ailleurs à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet.

Forts de votre soutien, l'ensemble de l'équipe et moi-même mettons également à l'ouvrage d'autres projets tout aussi importants pour notre vivre en commun et qui, je le souhaite, pourront être concrétisés rapidement.

Bien à vous, Amistat,

David

L'Equipe Municipale de THEZE	Page 3
Au fil des 12 Conseils	Page 4-5
Dossier: Aménagements Urbains	Page 6
Les Associations	Page 7
Les services et Informations	Page 8



VOTRE EQUIPE



David DUIZIDOU-
Maire



Michèle HANRIOT
Adjointe
Bâtiments Communaux/
Affaires Générales



Jean LACOSTE
Adjoint
Finances/Sécurité



Robert PEDELABAT
Adjoint
Voierie/Embellissement/
Places



Noëlle CALMETTES
Adjointe
Ecole/Associations



Pascale CORDEY
Ecole/Associations



Philippe GUYOMARC'H
Communication



Arlette MADRONA
Communication/PLU



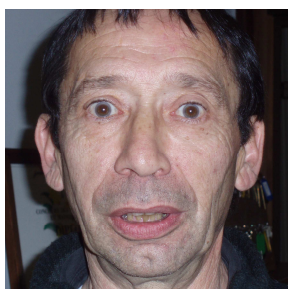
Jean-Pierre BEROT
Voirie/Urbanisme



Sandrine CLOUTIER
Ecole/Communication



Maurice CROUAIL
Urbanisme/PLU



Doryan SERVANIN
Bâtiments / Finances



Philippe RICART
Voirie / urbanisme



Serge LANOUILH
Voirie / urbanisme

Mr Frédéric Scutenaire: démissionnaire. Le Conseil Municipal le remercie pour le travail effectué.

Au fil des 12 Conseils ...

ECOLE

1 – L'équipe pédagogique

Ecole maternelle : 2 classes

- Mme Infantes, directrice : classe de moyenne/grande section : **22 élèves**

- Melle Tilhou : classe de petite/moyenne section : **23 élèves**

Ecole élémentaire : 3 classes

- Mme Mazière, directrice : classe de CP/CE1 : **20 élèves**

- Mme Winckler : classe de CE1/CE2 : **21 élèves**

- Mme Laborde : classe de CM1/CM2 : **25 élèves**

2 - Modification des horaires des écoles maternelle et élémentaire

suite au réaménagement du temps d'enseignement (24 heures/semaine) et à la mise en place de l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté (2 heures de soutien/semaine) :

Matin : 9h – 12h

Après-midi : 14h – 17h

3 – Modification des tarifs des tickets de cantine

Prix du ticket enfant : 2,50 €

Prix du ticket adulte : 4 €

4 – Organisation de la Garderie Municipale

Ouverte les jours de classe, l'accueil se fait dans les locaux de la cantine selon les horaires suivants :

Matin : 7h30 – 8h50

Après-midi : 17h – 19h

Le tarif est fixé à 1 € la demi-heure. Un goûter est offert aux

enfants après l'école. La surveillance est assurée par Mme Montaubric Florence avec Mme Françoise Rémignon et M. Sébastien Pinto de Silva.

5 – Travaux d'aménagement et équipement

Ecole maternelle :

- Changement d'une partie du mobilier de la classe de petite/moyenne section : 1664€.

- Un module de jeu destiné aux enfants de maternelle a été installé dans la cour de l'école maternelle. Montant des travaux : 1724 € + 4 700€ (le module).

- Peintures intérieures du bâtiment : 6295 €.

Ecole élémentaire :

- Installation de l'ADSL

- En projet : des travaux de mise aux normes dans la classe de CP/CE1 : ouverture d'une porte de sortie sur la cour. Le changement des fenêtres et l'installation de stores extérieurs. L'équipement informatique va être renouvelé petit à petit. Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la sécurisation des abords de l'école est prévu pour 2009/2010.

6 – Participation des communes de Lème et Viven

Toutes deux participent à la vie des écoles. Elles apportent leur contribution financière au budget de fonctionnement des écoles et de la cantine. Elles aident également au financement des voyages scolaires.

7 – Collège

- participation financière de la commune pour les voyages à l'étranger.



URBANISME

Depuis Mars 2008 a été mise en place une Commission Urbanisme qui tient des permanences régulières en Mairie, généralement tous les jours de 11h00 à 12h00 (ou autres horaires sur rendez-vous téléphoniques).

Depuis cette date, ont été traités : 10 permis de construire, 15 déclarations préalables et 23 certificats d'urbanisme.

Les décisions relatives à ces demandes d'urbanisme ont pour base juridique le Règlement National d'Urbanisme. Mais, dans la mesure où un Plan Local d'Urbanisme se met en place, certaines règles seront modifiées et mieux encadrées pour assurer un développement cohérent de notre commune. Ce nouveau document permettra également de vous apporter des réponses plus précises.

Parallèlement, la Commission Urbanisme travaille également sur le Schéma Directeur d'Assainissement comme l'a indiqué Monsieur le Maire dans son édito.



BATIMENTS COMMUNAUX

SECURITE

Après de longs débats avec les assurances, les travaux de réfection du centre commerçant suite aux dégâts causés par un incendie criminel ont enfin pu être entrepris.

La réouverture a été effective début septembre 2008, nous souhaitons la bienvenue à « Mille et Une Feuilles » notre nouveau commerce de presse, cadeaux, fleurs, une reprise en grande forme à Odi-le création, et une bonne continuation au Spar et à la Boulangerie.

Cimetière,

La procédure de reprise engagée pour la gestion du cimetière continue.

Afin de mettre à jour les registres des défunts, certaines familles vont recevoir une demande de renseignements, nous vous demandons d'y être attentif.

Le tarif du m2 destiné à une concession est de 50€.

Eglise

Un projet de restauration du clocher de l'église et du mur d'enceinte du cimetière est engagé, un dossier de demande de subvention est en cours.

Presbytère

Le toit du garage du presbytère a été entièrement rénové avec des matériaux agréés par l'architecte des bâtiments de France.

Les tuiles anciennes qui étaient récupérables sur l'ancien toit ont servi à restaurer le lavoir de la route de Viven . Merci à Philippe Guinel qui a dirigé la restauration, aux conseillers qui ont participé et aux employés communaux.



Des contrats de maintenance ont dû être signés avec d'autres entreprises pour assurer la surveillance des appareils de cuisson à la cantine de l'Ecole et la maintenance des bâtiments communaux ; c'est ainsi qu'un système de désenfumage a été mis en place à l'Ecole et à la Salle Polyvalente, qu'une vérification annuelle des installations électriques et des extincteurs est effectuée pour chaque bâtiment (Eglise, Mairie, Crèche, Préfa du Stade,...).

Enfin, les équipements sportifs de l'Ecole et de la Salle Polyvalente sont également contrôlés annuellement ; c'est d'ailleurs suite à un de ces contrôles que le positionnement de l'Aire de Jeux de l'Ecole a dû être revu.

VOIRIE

- Nettoyage des fossés suite aux intempéries d'Avril 2008

- Entretien des talus et des accotements.

- Suite à une réunion avec la Commission Embellissement, un projet sur le fleurissement de la place de la salle polyvalente, de la façade de la Maison pour Tous et du Lavoir est en cours.

- Recalibrage de certains fossés en partenariat avec la Commission de Remembrement.

- Elagage des arbres en limite de propriété bordant la voirie.

- Remplacement de l'abri bus de la salle Polyvalente et création d'un nouvel emplacement, Route de Miossens.

- Réfection du Chemin du Lac en enrobé.



DOSSIER: AMÉNAGEMENTS URBAINS

Réalisations

- Garage du presbytère
- Réfection du Lavoir
- Réouverture du Centre Commerçant
- Réhabilitation de la Base de Loisirs
- Pose du module de jeux pour enfant à l'École



Projets

- Place du Centre multiservices
- Aménagement du Parvis devant le Château Fanget
- Restauration de l'Eglise et du Cimetière
- Aménagement de l'École
- Réfection du Presbytère
- Poursuite de l'étude sur l'assainissement collectif



Les Associations

Les associations sont nombreuses sur THEZE, n'hésitez pas à les contacter pour participer aux activités proposées:

ASSOCIATIONS	PRESIDENTS
Club des aînées ruraux « Amics Toustem »	M. Jean Hourticq à Lème
Tennis club « Les marches du Béarn	M. Eric Teyssandier à Garlède
Basket Club Thèze Mialos	M. Darribère à Mialos
Avant garde de Thèze, section rugby	M. Jean Pierre Rigoux à Garlède
La Pala Thézienne	M. Nipou Bernard à Thèze
Randonneurs Cyclo Théziens	M. Seris à Auriac
Association Familles Rurales	M. Ignace Martinez à Thèze
Association Foyer Rural	M. Gilles Allouche à Thèze
Le Comité des fêtes	Mme THEZE Sophie à Thèze
Association « Le Pesquit »	M. André Dartau à Argélos
Association intercommunale de chasse	M. Charpentier à Thèze
Association « Daktari»	M.DAURE Fabrice à Thèze
Association ADMR	M. David Duizidou
Association « Les crayons de couleur »	Mme Florence Cossou à Viven.
Association « Pourquoi Pas »	M. DOMINIQUE Patrick à Thèze
Association « Chapi-Chapo »	M. DOMINIQUE Patrick à Thèze
Section des Anciens combattants	M. Jean Hourticq à Lème
Association des donneurs de sang	Mme LAFFITE Claudine à Thèze



Services

*Services Publics

Mairie Tel : 05.59.04.86.90
Fax : 05.59.04.85.64

Lundi- Mardi- Mercredi- Jeudi 9h30 à 12h30
Vendredi 14h00 à 17h00

La Poste Tel 05.59.04.83.10
Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h15
Samedi : 9h00 à 12h00

Trésor Public Tel 05.59.04.82.15
Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi : 8h15 à 12h30 / 13h00 à 16h00

Déchetterie de Thèze

LIEU	HORAIRES D'OUVERTURE	
THEZE	MERCREDI	14h-16h (de Nov à Février) 14h-17h (de Mars à Oct)
	SAMEDI	14h-18h

*Enfance

Groupe scolaire

Tel 05.59.04.31.41 (Ecole Primaire)
Tel 05 59 04 33 79 (Ecole Maternelle)

Maison de l'Enfance

- Crèche Tel 05.59.04.30.70.
- Ludothèque-Association AGATHE
Tel 05.59.04.44.40
Mardi de 16h30 à 18h15.
Mercredi 10h à 12h 15h à 18h15
Vendredi 10h à 12h 16h30 à 18h15
Samedi 10h à 12h
- Garderie Périscolaire Tel 05.59.04.86.90

*Familles

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) Tel
05.59.04.80.06
Lundi 9h à 13h 14 h à 18h - Mercredi 13h30 à 17h - Vendredi 9h30 à 13h
PAP 15 (Soins à Domicile) Château de FANGET
Tel 05.59.04.30.40
Familles Rurales (Aide aux Familles) Tel
05.59.04.31.90

*Santé

Docteur Abrij Tel 05.59.04.39.66 (Place de la Poste) Consultations le matin de 9h à 12h
Sur rendez-vous de 15h à 19h
Fermé le mercredi après-midi

- **Dentiste** Jocelyne Lopata Tel 05.59.04.32.85
- **Pharmacie** Réthoret Tel 05.59.04.82.11
- **Ambulance** (PHS) Tel 05.59.04.39.00
- **Cabinet Infirmiers** Tel 05.59.04.88.71
- **MARPA** (Maison Accueil Rural Pour Personnes Agées) Tel 05.59.04.39.00

*Médiatèque

Tel 05.59.04.84.93
Ouverture Mercredi 10h à 12h / 14h à 17h
Vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 12h

*Cyberbase

Tel 05.59.04.80.77

*Paroisse St Pierre

Tel 05.59.04.82.31 (les horaires des offices paraissent dans la presse)

*Communauté des Communes

(Château Fanget) Tel 05.59.04.86.06

Informations

Ordures Ménagères (SIECTOM)

Désormais, chaque maison de THEZE est dotée d'un bac d'ordures ménagères de 240L appartenant au SIECTOM de Sévignacq. Le ramassage de ces ordures a lieu **tous les mercredis** sur la commune.

Pour tous les autres déchets, pensez à utiliser les caissettes bleues et à les apporter au points d'apports volontaires qui se trouvent à 3 endroits sur la commune à savoir au Chemin du Lac, Chemin du Stade et Chemin Laslanottes.